

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 12
- pour : 12

**DÉLIBÉRATION n° B2020/053**

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit au siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS, Roger LACOME, Nathalie SALCUNI

**Absents et excusés :** Monique MARTIN, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD

**Objet : demande de subvention étude économique d'attractivité territoriale**

Mesdames et Messieurs Henri FORGUES, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain DUCASSE, Suzanne SIMOÏS ne prennent pas part aux débats et à la délibération.

La Communauté de communes du Plateau de Lannemezan a été retenue dans le cadre d'une opération FISAC afin de venir en soutien aux commerces et à l'artisanat sur 6 communes de son territoire : Lannemezan, La Barthe de Neste, Capvern, Galan qui sont toutes les 4 reconnues Bourg-centre par la Région et Pinas et Hèches.

Dans le cadre de la crise Covid, il a été constaté qu'il était essentiel de travailler au plus près des entreprises, mais celles-ci sont mal identifiées sur le territoire avec des données qui ne sont pas à jour. Il existe de très petites entreprises sur les autres communes du territoire qui sont éloignées des dispositifs.

La CCPL souhaite donc identifier l'ensemble des entreprises présentes sur son territoire afin de les faire bénéficier des actions collectives prévues sur le FISAC en termes de professionnalisation ou de reprise-transmission mais également afin de créer des initiatives propres en fonction des besoins. Pour cela il est essentiel de les identifier, de les interroger sur leurs difficultés, de mettre en place un tableau de bord et des outils dédiés, notamment en lien avec les départements à la retraite...

Cette étude menée avec la CCI permettra d'avoir les outils de base pour mettre en place une vraie dynamique d'animation et accompagner les investissements des entreprises et le développement du territoire. Dédiée aux TPE et PME, elle sera complémentaire des études et actions qui seront mises en place dans le cadre de Territoire d'Industrie.

Monsieur le président propose de solliciter l'aide de l'Etat sur la base du plan de financement suivant :

- coût total : 17.584€
- subvention de l'Etat : 8.792€
- Autofinancement CCPL : 8.792€

## LE BUREAU

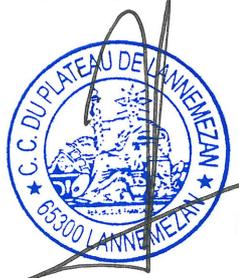
après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

## DECIDE

- De demander à l'Etat une subvention pour l'étude économique d'attractivité territoriale sur la base du plan de financement suivant :
  - coût total : 17.584€
  - subvention de l'Etat : 8.792€
  - Autofinancement CCPL : 8.792€
- D'autoriser Monsieur le Président de la CCPL à déposer ce dossier auprès de l'Etat, et plus globalement tout financement mobilisable sur cette opération,
- De le charger d'en informer les conseillers communautaires.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 24 JUIN 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200624-2020-053B-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2020  
Date de réception préfecture : 24/06/2020